

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Projet de déconstruction du bâtiment de Bellecombe – complément à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain

Séance du 3 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à dix-neuf heure et six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit mai deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 25

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Corinne BOYER, Gerard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

Jacques FUMEX (pouvoir à M Jacques DRHOVIN), Didier BOURGEAIS (pouvoir à M Philippe EMIN)
Stéphane LYAUDET (pouvoir à Mme Claire BILLON-BERTHET), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Karine LIEVIN)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Jessie MARIN

Soit : 25 présents, 4 pouvoirs

Vu la délibération n°2021-021 du 27 février 2021

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération n°2021-021 du 27 février 2021 la Commune a signé en une première convention avec l'ADI 01 pour un accompagnement sur l'étude de la programmation de la démolition du bâtiment et sur la réalisation du premier diagnostic amiante et plomb du bâtiment pour dimensionner plus précisément la démolition - dépollution. Cette mission arrive à son terme.

Monsieur le maire propose de conclure une nouvelle convention avec l'ADI 01 dans la continuité de la précédente pour la réalisation des prestations suivantes : assistance à la passation des marchés de prestations intellectuelles, assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un appel d'offres, appui technique en phase conception ingénierie financière, appui administratif (suivi de la MOE), assistance à la passation des marchés de travaux.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude complémentaire du projet de déconstruction du bâtiment de Bellecombe en vue d'un projet immobilier qui engage l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain et la Commune de Plateau d'Hauteville.

La convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne les prestations suivantes :

- Assistance à la passation des marchés de prestations intellectuelles : CT, CSPS, étude géotechnique, levé topographique, diagnostics 1 800 € HT
- Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un appel d'offre 2 250 € HT
- Appui technique en phase conception 2 250 € HT
- Ingénierie financière 2 250 € HT
- Appui administratif (suivi de la MOE) 900 € HT
- Assistance à la passation des marchés de travaux 2 250 € HT
- Suivi de chantier 1 800 €

Les montants ci-dessus sont des montants hors taxes. Le coût total des prestations est de **13 500 € HT**. Durant toute sa mission, l'Agence assure, par son rôle de conseil, une assistance d'ordre technique, juridique et financière au maître d'ouvrage.

La réception de la présente convention vaut ordre de service de démarrage des prestations.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 28 voix pour et 1 abstention de Mme Gaëlle FORAY,

-AUTORISE Monsieur le Maire a signé la convention qui est consentie par la Commune de Plateau d'Hauteville au profit de l'Agence départementale d'ingénierie.

-PRECISE que la convention prendra effet dès lors que les 2 parties auront signées.

-DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20210603-DE-2021-072-DE
Date de télétransmission : 14/06/2021
Date de réception préfecture : 14/06/2021